

RENTREE 2021-2022

Madame, Monsieur,

Nous vous transmettons les informations concernant la rentrée scolaire 2021-2022.

Comme d'habitude la rentrée se fera en 2 temps afin de réserver un accueil privilégié aux élèves de 6^{ème} qui rentrent pour la première fois à Saint Charles. Vous trouverez également dans ce courrier quelques rappels utiles sur les cotisations, les formalités de début d'année, etc...

Nous vous joignons également la liste des fournitures. Les listes seront également à disposition sur le site internet du collège.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et surtout un bon été.

Cordialement,

C. LARIVE
Chef d'établissement

RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

CES INFORMATIONS RESTENT DEPENDANTES DES ANNONCES DU
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE DURANT LES CONGES D'ETE
ET DE LA SITUATION SANITAIRE

RENTREE DES 6EME

LE JEUDI 2 SEPTEMBRE A 9H00

- 9h 00 : Petit déjeuner d'accueil avec les parents qui le souhaitent.
- 9h30 : Montée en classe avec les professeurs principaux. Départ des parents.
- 12h00 : Visite de l'établissement et repérage des salles spécialisées.
- 12h30 : repas convivial tiré du sac et partagé en extérieur (si le temps le permet)
- 14h00 : temps de rencontre avec la Responsable de Vie Scolaire et l'Animatrice en Pastorale Scolaire et distribution des ipads.
- Sortie à 16h45

RENTREE DES 5EME, 4EME ET 3EME,

LE JEUDI 2 SEPTEMBRE A 14H00

- Travail avec le professeur principal et visite de l'établissement
- Sortie à 16h45

Le vendredi 3 septembre, les élèves suivront une journée d'apprentissages méthodologiques.

Les cours commenceront normalement le lundi 7 septembre.

Les photos de classe et individuelles seront prises le 3 septembre dans la journée.

FOURNITURES SCOLAIRES

Vous trouverez en pièce jointe la liste des fournitures scolaires.

ATTENTION : les élèves de 3^{ème} devront acheter un agenda personnel pour noter les devoirs. En effet, l'équipe éducative a décidé qu'il était préférable qu'ils gèrent leurs devoirs ainsi. Il leur sera donc remis un simple carnet de correspondance pour les communications avec l'établissement et sanctions éventuelles.

Par ailleurs, nous avons fait le choix de ne pas vous refacturer les cahiers d'exercices demandés par les professeurs. Ils seront donc distribués à votre enfant gracieusement à la rentrée et n'auront pas à être restitués en fin d'année scolaire.

FORMALITES

Les bourses

Les **bourses nationales** sont gérées par le collège. Une circulaire distribuée à la rentrée vous permettra de calculer vos droits en fonction d'un barème. Les bourses départementales sont gérées par le Conseil Général. Le dossier devra être constitué à la rentrée.

En ce qui concerne **l'aide au repas**, les documents sont à votre disposition sur le site du département de l'Hérault : <https://aiderestaurationscolaire.herault.fr/>

Restauration

Le cout des repas comprend

- le repas : 3,40€,
- l'amortissement du matériel, le cout des fluides (électricité, fuel, eau), la prise en charge de l'élève, et les prestations de service : 2,30€

Par conséquent, le montant demandé est de 5,70€.

Les élèves auront une carte de cantine qu'ils scanneront. Le cout des repas consommés sera débité du compte restauration que vous devrez alimenter soit par chèque soit par paiement en ligne dès la rentrée sur le site Ecole directe.

Coordonnées personnelles

IL EST IMPORTANT DE NOUS COMMUNIQUER TOUT CHANGEMENT DANS VOS COORDONNÉES TELEPHONIQUES OU POSTALES dès modification car il est essentiel que nous soyons toujours à même de vous joindre. **Cela vaut aussi pour les adresses mail** étant donné que nous développons la communication électronique.

CONTRIBUTIONS FAMILIALES

Le collège Saint Charles est un établissement catholique d'enseignement associé au service public par contrat avec l'Etat. A ce titre, il reçoit une participation de l'Etat et du Conseil général aux frais de fonctionnement mais qui ne couvre qu'une partie du coût.

La contribution des familles est destinée à financer le personnel non-enseignant, l'entretien immobilier et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.

Comme annoncé, elles sont payables au mois ou au trimestre. Vous avez la possibilité de vous en acquitter de trois façons différentes.

- par paiement en ligne sur le site Ecole directe.
- par prélèvement,
- par chèque en l'envoyant par courrier ou en confiant le règlement à votre enfant qui le remettra à la comptabilité.

Contributions annuelles :

• Les droits d'inscription/réinscription de votre enfant dans notre établissement.	83,50€
• Un acompte sur les adhésions à l'UDOGEC, l'ADEL et l'AAEC que nous reversons à ces différentes associations de l'Enseignement catholique.	
➤ Contribution à ADEL : Elle permet le fonctionnement et l'organisation des structures de l'enseignement Catholique Diocésain ainsi que la mise en place de projets.	34€
➤ Contribution pour l'Association d'Aide de l'Enseignement Catholique : Elle permet la mise en conformité, les travaux des établissements en difficulté & l'aide au développement immobilier	45,90€
➤ Contribution U.D.O.G.E.C. : Elle finance l'Organisme de Gestion Départemental qui traite nos intérêts auprès des collectivités locales.	8,80€
➤ Cotisation Mutuelles St Christophe	7,8€
La somme globale a été réglée à l'inscription de votre enfant ou lors de sa réinscription.	180€

A NOTER : L'élève est assuré par la Mutuelle Saint Christophe dans le cadre d'une formule globale contractée par l'établissement.

Contribution mensuelle :

Nous appliquons un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants scolarisés dans l'ensemble scolaire Saint Louis Saint Charles.

Les parents scolarisant un 4^{ème} enfant sont exonérés de la contribution familiale pour cet enfant.

	Collège Saint Charles	Ecole Saint Louis (primaire)	Ecole Saint Louis (maternelle)
1 ^{er} enfant	87€	72€	69€
2 ^{ème} enfant	79€	65€	65€
3 ^{ème} enfant	79€	56€	56€

UN IPAD POUR APPRENDRE

Chaque élève est doté d'un ipad dans le cadre du projet « Un ipad pour apprendre », qui fait l'objet d'une convention spécifique que vous signerez à la rentrée.

L'ipad est **un outil pédagogique à part entière** avec des applications de bureautique et des applications éducatives choisies par l'équipe enseignante.

Suite au conseil des délégués du 29 mai 2017, nous avons décidé d'ouvrir l'accès à internet afin que les enseignants et les élèves puissent bénéficier de toutes les possibilités pédagogiques offertes par l'outil Ipad.

Certaines fonctionnalités restent bridées :

- Aucune application ne pourra être installée directement par votre enfant.
- Les ipads seront enrolés sur un serveur spécifique au collège et il nous sera donc possible de les localiser et de les contrôler à tout moment.
- En classe, les enseignants disposeront d'un module spécifique qui leur permettra de restreindre momentanément l'utilisation de l'ipad à l'application qu'ils souhaitent que les élèves utilisent à ce moment-là.

Le déploiement des ipads ne fait pas disparaître les cahiers et le travail écrit car la mémorisation passe aussi par l'écriture manuscrite. Par contre, les enseignants concevant eux-mêmes leurs manuels sur l'application iTunes U, nous ne distribuons plus de manuels papier.

Une matinée de formation pour les parents sera organisée dans le courant du mois de septembre. Les modalités d'inscription à cette matinée d'école numérique des parents vous seront précisées à la rentrée.

.Le prix comprend :

- la location **avec option d'achat** d'un ipad
- L'étui de protection et le chargeur
- L'assurance casse et vol de l'ipad (attention la franchise reste à la charge de la famille en cas de casse ou de vol).
- Les applications pédagogiques
- L'enrôlement de l'ipad dans la flotte et donc sa gestion par l'équipe informatique rattachée au collège.
- **NOUVEAUTÉ pour les élèves de 6^{ème} : un stilet.**

Un loyer mensuel entre 11 et 14€ est demandé aux familles pour financer le projet numérique dont leur enfant bénéficiera en étant scolarisé au collège Saint Charles. De plus amples renseignements vous seront donnés à la rentrée.

Un chèque de caution de 100€ sera à remettre dès la rentrée pour couvrir les frais de franchise imposés par l'assurance. Ce chèque sera encaissé en cas de casse de son ipad par votre enfant ou en cas de vol.